

# DÉCRYPTONS LE NOUVEAU DÉCRET PCH

La Prestation de Compensation du Handicap est une aide financière qui comprend cinq éléments : les aides humaines, les aides techniques, les aménagements du logement, du véhicule (et les surcoûts liés au transport), les charges spécifiques ou exceptionnelles et les aides animalières.



## CE QUI ÉVOLUERA AU 1ER JANVIER 2023 !

1

### L'ÉLIGIBILITÉ GÉNÉRALE À LA PCH

Ajout d'une nouvelle activité à coter pour la PCH :  
« **entreprendre des tâches multiples** ».

L'activité « maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui » est redéfinie « **maîtriser son comportement** ».

L'activité « se déplacer » a une définition désormais élargie incluant « utiliser un moyen de transport ».

2

### L'ACCÈS À L'ÉLÉMENT AIDES HUMAINES DE LA PCH

L'accès à l'élément aides humaines de la PCH répond toujours à deux logiques : celle de la cotation des capacités fonctionnelles de la personne et celle de la constatation d'un besoin d'aide de 45 minutes par jour.

L'accès à l'élément aide humaine de la PCH était centré sur la réalisation des 4 actes personnels et le déplacement dans le logement. Il intègre aujourd'hui :

- Les deux nouveaux actes essentiels en lien avec des altérations des fonctions mentales, cognitives et/ou psychiques (cf. ci-dessous) ;
- La constatation du temps d'aide de 45 minutes par jour comprend également le soutien à l'autonomie.

3

### LES ACTES ESSENTIELS DE L'EXISTENCE À COTER POUR L'ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES HUMAINES DE LA PCH

Ajout de deux actes à la liste des actes essentiels de l'existence pour l'éligibilité à l'élément aides humaines de la PCH : « **La maîtrise de son comportement** » & « **La réalisation des tâches multiples** ».

4

### LES DOMAINES D'AIDES HUMAINES

Création d'un nouveau domaine d'aides humaines, sous la forme d'un crédit temps, permettant l'accompagnement d'une personne dans l'exercice de l'autonomie dans le respect de ses aspirations personnelles : « **Le soutien à l'autonomie** ».

## Infos pratiques

POUR AVOIR ACCÈS AU VOLET AIDES HUMAINES AU TITRE DE LA PCH, LA PERSONNE DOIT AU PRÉALABLE ÊTRE ÉLIGIBLE À LA PCH DANS SON ENSEMBLE, C'EST-À-DIRE PRÉSENTER UNE DIFFICULTÉ ABSOLUE POUR LA RÉALISATION D'AU MOINS UNE ACTIVITÉ OU UNE DIFFICULTÉ GRAVE POUR LA RÉALISATION D'AU MOINS DEUX ACTIVITÉS PARMIS LES 20 LISTÉES DANS L'ANNEXE 2-5 DU CASF.

LES PERSONNES DE MOINS DE 20 ANS DOIVENT ÊTRE ÉLIGIBLES À L'AEH ET UN COMPLÉMENT (GUIDE BARÈME).

### LES ACTES ESSENTIELS DE L'EXISTENCE À COTER POUR L'ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES HUMAINES DE LA PCH

- LA TOILETTE (SE LAVER, PRENDRE SOIN DE SON CORPS),
- L'HABILLAGE (S'HABILLER /SE DÉSHABILLER ET S'HABILLER SELON LES CIRCONSTANCES),
- L'ALIMENTATION (MANGER, BOIRE ET LE BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACTÉ),
- L'ÉLIMINATION (ASSURER LA CONTINENCE ET ALLER AU TOILETTE),
- LES DÉPLACEMENTS À LA MAISON OU À L'EXTÉRIEUR (EXIGÉS PAR DES DÉMARCHES LIÉES AU HANDICAP DE LA PERSONNE ET NÉCESSITANT LA PRÉSENCE PERSONNELLE DE CELLE-CI),
- LA MAÎTRISE DE SON COMPORTEMENT,
- LA RÉALISATION DES TÂCHES MULTIPLES.

### LES DOMAINES D'AIDES HUMAINES

- LES ACTES ESSENTIELS DE L'EXISTENCE,
- LA SURVEILLANCE RÉGULIÈRE
- LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS À L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE OU D'UNE FONCTION ÉLECTIVE,
- L'EXERCICE DE LA PARENTALITÉ,
- LE SOUTIEN À L'AUTONOMIE



SCANNEZ  
LE QR CODE

← DÉCOUVREZ  
LE DÉCRET  
EN DÉTAIL